

Compte rendu du CHSCT 63 du 11 mars 2021

Il s'est déroulé en visioconférence de 9h30 à 17h30.

Étaient représentés :

- pour les organisations syndicales (OS) : Solidaires, FO et la CGT,
- pour les directions : les responsables locaux des Douanes, de l'INSEE, de la DDFIP et de l'ENFIP et leur assistant de prévention,
- l'inspecteur santé et sécurité au travail (ISST), l'infirmière et la médecin du travail, les assistantes de service social, et la secrétaire animatrice du CHSCT.

Les OS ont chacune lu leur déclaration liminaire. Vous trouverez la déclaration de la CGT en fin de document.

► **Campagne de vaccination** : Sur les propos liminaires, en réponse aux questions de la CGT sur une éventuelle campagne de vaccination pour les personnels, le médecin du travail nous a informé attendre des directives ministérielles, et le Président s'est engagé à tenir le moment venu un CHSCT extraordinaire sur la question.

La CGT rappelle que cette éventuelle campagne ne pourra se faire que sur la base du volontariat des personnels.

► **Mesures sanitaires CoViD dans chaque direction :**

Pour les **Douanes**, le télétravail a été mis en place au moins 3 jours pour les agents qui travaillent en bureau. Ils ont presque tous reçu des ordinateurs portables. Pour les agents de la surveillance, il y a désinfection, aération des véhicules, et leurs formations sont maintenues avec des gestes barrières et mesures sanitaires strictes. Pour les agents vulnérables exerçant en surveillance, le télétravail n'est pas possible, la direction essaye de faire des aménagements de poste en concertation avec le médecin du travail. Cependant, il y a bien eu un cluster à la direction régionale malgré le respect des consignes sanitaires. La direction a dû fermer pendant une semaine.

Pour la **DDFIP**, la référente CoViD s'assure que les préconisations sont respectées, via notamment des grilles d'évaluation envoyées aux chefs de service et des déplacements sur sites (dont les prochains à venir à la trésorerie du CHU, de Billom, du Mont-Dore, de Montaigut en Combraille et de Pontaumur...). Tous les agents reçoivent communication des informations utiles (espace CoViD, guides actualisés, numéro de la cellule d'écoute...). Environ 50 % des agents télétravaillent et sont équipés.

À l'**ENFIP**, les stagiaires sont totalement à distance. Il y a eu des moments difficiles. Entre 20 et 30 personnels administratifs et techniques sont présents chaque jour sur site, avec des journées de télétravail par roulement. Les enseignants sont en total télétravail. La direction se dit attentive aux personnels sur site, et demande à l'assistante de prévention de faire des audits. Le directeur conclut que tout est conforme (reste à savoir conforme à quoi ?).

Pour l'**INSEE**, le télétravail est mis en œuvre massivement. Le chef du service d'administration des ressources (SAR) est le référent CoViD AURA. Pour lui, la directive nationale d'un jour de présence par semaine est plus une cible qu'une obligation, et les agents jouent le jeu. Des aménagements ont été réalisés à la cantine.

Un audit SOCOTEC de juin 2020 a permis de valider une conformité des mesures de 92 %. Le DUERP CoViD a été réalisé en décembre. Les agents ont demandé la fourniture de casques audio (en cours) et de téléphones professionnels (mais impossible de fournir à tous les demandeurs). Le chef du SAR précise que la difficulté du télétravail est son acceptabilité sur la durée.

Le médecin du travail insiste sur le fait de penser à l'ergonomie des postes. Les personnels sont, chez eux, souvent mal assis et mal installés, avec trop d'heures d'écran sans faire de pauses.

La CGT rappelle qu'il s'agit d'un télétravail imposé, devant rester limité à la durée de cette crise sanitaire. Il appartient à l'employeur de garantir de bonnes conditions matérielles de travail, sans surcoût pour les agents.

► **Conditions de travail des personnels permanents (administratifs et chargés d'enseignement) de l'ENFIP :** Le directeur d'établissement commence par rappeler que ce point est réalisé à la demande des OS. Il fait un point sur les stagiaires : les contrôleurs ne reviendront pas en présentiel, et pour les inspecteurs il est éventuellement envisagé un retour ciblé pour ceux en difficulté. Une 50aine de stagiaires PACTE est attendue sur site mais avec une jauge de 6 personnes par salle (**5 stagiaires et 1 enseignant**). Or l'administration veut rationaliser ses ressources : un enseignant fera cours dans une salle et sera retransmis en visio dans une autre salle attenante ! Enfin, 450 à 500 agents stagiaires doivent être formés à partir de mai, les modalités à distance ou en présentiel sont encore à l'arbitrage.

Il reconnaît un ressenti général de fatigue et lassitude des stagiaires (malgré un allègement du nombre d'heures de cours) et des personnels. Les enseignants doivent adapter la pédagogie à la formation à distance, car l'ENFIP n'a pas souhaité adapter les modules écrits pour le présentiel, et il n'y a pas eu de directive sur tous les cours.

Il assure que la direction locale n'est pas coupée de ses personnels et que tout le monde vit la situation d'isolement. Tous les stagiaires ont été appelés par des enseignants, mais les enseignants n'ont pour la plupart pas été contactés par leur hiérarchie pour savoir comment ils allaient. Sa solution ? Rendre obligatoire une réunion de groupe par mois avec le supérieur hiérarchique. Mais avec la fin de la scolarité des contrôleurs, il espère que le plus difficile sera passé !

La médecin du travail a rappelé que son service avait déjà fait des alertes suite des rendez-vous téléphoniques ou des visites de reprise après arrêts maladie des personnels, avec une augmentation des prescriptions de consultations vers les psychologues du travail.

Les OS soulèvent la forte fatigue physique et mentale des personnels, entre les nombreux problèmes techniques, les heures en visio, les temps de préparation et de suivi des stagiaires qui ont véritablement explosé... Elles rappellent que le travail des enseignants c'est **la pédagogie**, or il n'y en a quasiment plus et le métier perd de son sens.

Le sentiment d'isolement entraîne l'impression de ne plus faire partie d'un groupe et la sensation d'un véritable délitement. Les enseignants vulnérables sont à distance depuis un an sans avoir vu physiquement un stagiaire, sans jamais que la direction locale comme nationale ne les contactent pour savoir comment ils vont (sauf pour donner du travail et exiger des remontées statistiques), ce qui explique que certains d'entre eux craquent ! La réponse de la direction nationale dans le projet de DUERP ? « *Tout est mis en œuvre pour faciliter la situation au vu du contexte particulier* » !

Il n'y a quasiment eu aucun soutien de l'encadrement intermédiaire, à part un seul responsable pédagogique qui réunit hebdomadairement sa section et crée du lien. **Or ce constat avait déjà été fait après le 1er confinement sans que rien n'ait été fait, renforçant le sentiment d'abandon voire de déconsidération.** Le manque de communication est prégnant, allant jusqu'à apprendre des informations par les stagiaires. Cela est pire s'agissant des 6 nouveaux enseignants arrivés en septembre sans accueil officiel ni accompagnement. La crise sanitaire ne saurait tout justifier !

Quant aux défauts de conception des formations rénovées – dont celle des contrôleurs entrée en application cette année – ils ont été soulevés dès le départ et se trouvent exacerbés par le mode à distance. Les enseignants n'ont pas été entendus et tout le monde en paye le prix au vu de la piètre qualité des formations initiales soi-disant professionnelles.

Les problèmes d'organisation sont récurrents, pour certains antérieurs à la crise sanitaire, et ils perturbent personnels administratifs et enseignants avec des successions d'ordres et contre-ordres. La complexité de l'organisation de l'ENFIP, ses schémas d'organisation, ou la période sanitaire ne sauraient servir de justifications à l'absence d'action de la direction locale.

Certains personnels sont en colère, résignés ou déçus, d'autres ont craqué devant les stagiaires voire ont fait l'objet d'arrêts de travail dont la volumétrie est inédite.

Seule « bonne nouvelle », s'agissant de l'inquiétude quant à la pérennisation des activités périscolaires portées par l'ATSCAF ENFIP Clermont-Ferrand, les OS retiennent l'attachement de la direction locale et que « *tout sera fait pour les sauver* ».

Il est regrettable que l'employeur public ENFIP oublie qu'il est soumis aux règles de l'article L4121-1 du code du travail et qu'il doit à ce titre prendre « les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs [notamment] des actions de prévention des risques professionnels [... et] la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés. » La CGT ne peut se satisfaire d'une position consistant systématiquement à rejeter la faute sur l'encadrement intermédiaire ou sur l'impossibilité d'agir, car l'ENFIP nationale voire la Direction Générale ne l'a pas demandé. En cas d'incendie, faut-il laisser le bâtiment brûler en attendant la réponse de « Paris » pour savoir s'il faut appeler les pompiers ?
Puisque ces problématiques ont été balayées d'un revers de manche en les renvoyant au CTL, la CGT veillera à obtenir lors de cette instance les réponses dues aux personnels et ne tolérera pas longtemps une partie de « ping-pong » inter-instances.

► **Présentation de la note d'orientations ministérielles santé, sécurité et conditions de travail**

2021 : L'ISST a présenté la note et ses 4 axes principaux : consolider la démarche de prévention ; placer l'organisation du travail au cœur de la prévention ; prévenir les risques du fait du télétravail ; prévenir les risques dans les réorganisations de travail.

Il est notamment prévu une convention avec l'ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail) visant à mobiliser au mieux les outils existants (DUERP, observatoire interne, tableau de bord de veille sociale...) pour établir des diagnostics et permettre ainsi aux chefs de service d'établir des plans d'actions pertinents. Le but est de partir du terrain pour passer d'une logique de prescription vers une logique opérationnelle.

Pour la CGT, la démarche de partir du travail réel peut être intéressante. Mais cela ne doit pas valider ou cautionner les projets de restructurations qui, malgré toutes les mesures de prévention, ne peuvent qu'impacter fortement les personnels.

► **Accidents de service et fiches de signalement :** Le CHCST a procédé à l'examen de ces éléments.

La CGT invite les agents victimes de violences, qu'elles soient verbales, physiques ou par l'intermédiaire des réseaux sociaux, à rédiger une fiche de signalement.
De plus, il ne faut pas hésiter à déclarer les accidents de service, de trajet (domicile – lieu de travail), ou de mission, sans délai et même s'ils paraissent anodins sur le moment, car on ne sait jamais l'évolution qu'ils peuvent engendrer sur la santé.

► **Utilisation des crédits 2020 et propositions d'actions pour 2021 :** À ce stade, les crédits délégués du CHSCT pour 2021 s'élèvent à 240 671 €.

Il a été acté de renouveler les crédits pour des **consultations auprès de psychologues agréés sur prescription du médecin du travail**. À cet égard, il a été confirmé par le médecin que les stagiaires de l'établissement de l'ENFiP pouvaient bénéficier de ces consultations.

Les consignes ministérielles dans le contexte sanitaire actuel imposent une jauge maximale de 6 personnes **formateur compris**. S'agissant des formations financées par le CHSCT (notamment sécurité électrique, sécurité routière, secourisme...), dans l'attente d'instructions, le Président décide de reporter cette question au mois d'avril lors du prochain groupe de travail.

S'agissant des formations, la CGT sera vigilante, autant que possible vu les contraintes sanitaires, temporelles et organisationnelles à ce que les agents ne perdent pas le bénéfice de leurs habilitations (électrique, SST...).

► **Suivi des annotations inscrites sur les registres SST et du suivi des observations formulées lors des visites de l'ISST et des médecins du travail :**

La DDFIP a adressé un courrier à la mairie de Montaigut, propriétaire des locaux, suite aux différentes observations formulées par l'ISST. Le personnel de la mairie s'est déplacé uniquement pour le fonctionnement de l'alarme incendie. Aucun retour de la mairie concernant l'éclairage extérieur. Les travaux des toilettes du rez-de-chaussée de la DDFiP sont terminés. À Riom, le changement de l'éclairage a été réalisé.

À l'INSEE, les travaux d'électricité ont été réalisés. Le DTA est à jour. Pour le risque radon, l'installation d'une ventilation a permis de régler la question. La mise aux normes des WC est prévue en 2021. L'éclairage LED du parking est également prévu cette année. Le projet de cloisonnement des escaliers va se faire sur 2 ans (2021 : appel d'offres et 2022 : mise en œuvre). Sauf contraintes budgétaires, le chantier intégrera la pose de 2 rampes d'escalier.

À l'ENFiP, une réponse est en cours de rédaction, en accord avec le siège pour les annotations portées sur le registre dématérialisé.

Le registre SST est présent sur chaque site, n'hésitez pas à l'annoter ! La CGT demande que le registre dématérialisé de l'ENFiP soit accessible depuis les VPN.

► **Situation à la direction régionale des Douanes :** le médecin du travail avait noté un risque psychosocial lié aux incertitudes quant à l'avenir de la direction régionale. Le directeur expose la démarche constructive du directeur interrégional : mise en place un dialogue et nombreux déplacements. En raison du boycott du comité technique de réseau, aucune décision officielle n'est intervenue. Officieusement, le projet a été modifié (maintien d'une DR, extension du périmètre, création d'un service à compétence nationale (SCN)) et reste soumis à approbation ministérielle. Il y aura un impact pour les personnes dont les missions seront supprimées.

La CGT ne partage pas la vision « constructive » du DR et reste prudente compte tenu des annonces contradictoires faites aux agents ces derniers mois. Quant au SCN, impossible de connaître sa structure et son organisation juridique, mais le DR indique qu'il sera d'une ampleur limitée.

Concernant le reclassement des agents des Douanes restructurés suite aux fermetures de la recette régionale, du service de la viticulture de Saint-Pourçain et des bureaux d'Aurillac, le Puy et Moulins, les

agents ayant rejoint les DDFiP de l'Allier, du Cantal et de la Haute-Loire sont toujours en position de détachement.

La CGT suivra la situation de ces agents jusqu'à leur reclassement définitif. Nous avons demandé l'intervention de l'assistante de service social de l'Allier, il nous est répondu que celle-ci se partage entre deux administrations et manque de disponibilité. C'est bien dommage...

► **Rénovation thermique à l'INSEE :** Le chef du SAR fait un point sur la situation et les perspectives de rénovation thermique des locaux de l'INSEE.

La rénovation thermique se décline ici en 3 points : changement des ouvrants, climatisation et isolation du bâtiment.

Changement des ouvrants : une 1ère tranche de travaux a été effectuée en 2018 pour un montant de 250 000 € ; le restant des travaux (750 000 €) se fera par étape, à savoir par tranche de 250 000 € ; en l'absence de financements par la préfecture, c'est l'INSEE centrale qui prendra en charge ces dépenses.

De plus, la présence d'amiante dans le silicone des fenêtres ajoute de la difficulté à ces travaux .

Climatisation : 2 salles ont été climatisées ; le chef de SAR nous précise que la pandémie n'a pas permis de les utiliser.

Un échange a lieu sur l'installation de climatiseurs dans les couloirs qui permettrait un abaissement de la température dans les bureaux mais cette préconisation ne fait pas l'unanimité chez les spécialistes.

Isolation du bâtiment : selon l'administration de l'INSEE, aucune perspective réaliste n'existe ; sont évoquées des pistes, sans réel fondement à ce jour, comme un déménagement ; le télétravail nous est présenté comme une solution avec la mise en place de jours flottants, à prendre en cas de canicule

La CGT ne peut que regretter l'absence de calendrier précis concernant le changement des ouvrants ; à propos des salles climatisées, nous faisons remarquer qu'elles sont inutilisables en période de crise sanitaire et totalement inadaptées pour avoir des communications téléphoniques.

Enfin, le néant concernant l'isolation du bâtiment ne peut que nous inquiéter face aux annonces de canicule pour les prochaines années.

► **Installation de la paierie départementale :** Concernant la future installation de la paierie départementale, la directrice du pôle pilotage se rendra dans le service début avril afin d'assurer une présentation des plans. Ils comportent 3 bureaux individuels pour le chef de service et les adjoints, 1 pôle recette et un pôle dépense avec deux espaces dédiés aux appels téléphoniques et à la gestion des syndicats communaux. La phase d'appel d'offres se déroule actuellement et la fin de travaux est prévue pour fin novembre 2021. Le président s'engage à présenter les évolutions lors de prochaines réunions du comité. Suite à la découverte d'amiante dans deux cloisons, l'ISST demande communication du rapport de repérage avant travaux. Il préconise que les cloisons partielles aient des propriétés phoniques afin de couper le bruit entre les différentes marguerites. Le médecin du travail rappelle que les opens space sont déconseillés, encore plus cette période de CoViD et recommande de prévoir des bureaux individuels.

Pour la CGT, les observations formulées par le médecin du travail et l'ISST doivent être prises en compte. Par ailleurs, afin d'améliorer l'ambiance thermique de ce service, situé au 5^e et dernier étage de la DDFiP, sur le plateau central, la CGT suggère de profiter du chantier pour installer un système de climatisation.

► **Travaux à la cantine du CDFiP de Berthelot :** La cantine du CDFiP de Berthelot est réouverte depuis le 1^{er} mars, sa capacité est de 27 personnes dans le respect des 8 m². Le président invite les agents à aller déjeuner dans ce restaurant rénové et moderne. Dans la démarche EcoFiP, le prestataire (ARENFiP) propose deux menus sans viande dans la semaine (solution végétarienne). Un comité d'usagers sera mis en place après un mois de mise en service. L'ISST conseille un rappel des consignes sanitaires.

Un point est ensuite réalisé sur la mission confiée à la SOCOTEC quant à l'audit CoViD (mesures préventives pour limiter la propagation du virus et la contamination du personnel ou du public, mesure des risques) réalisé sur la quasi-totalité du site des finances publiques de Berthelot. Elle a conclu que « *les mesures préventives sont en place et amènent à un **risque faible** > Maintenir les actions en cours et en suivre les évolutions.* »

L'ISST attire l'attention sur les risques sanitaires et incendie, car si les portes de bureaux doivent rester ouvertes, ce n'est pas le cas **des portes de sécurité d'enclouement qui doivent rester fermées et ne pas être calées par une cale en bois**. Les agents doivent donc les ouvrir à la main et se laver les mains.

Il est aussi rappelé la consigne relative à l'utilisation et au nettoyage des copieurs / mopieurs : utilisation si possible de stylet, de lingettes, et nettoyage des mains avec du gel. Des affiches issues du secrétariat général seront apposées au niveau des copieurs / mopieurs.

► **Questions diverses :**

- **Q (CGT) :** pour l'ENFIP, avec l'éventualité de retour des stagiaires en présentiel, comment faciliter le contrôle d'accès avec le port du masque ? Serait-il possible de faire badger les stagiaires ? De plus, ça mobilise des agents dont le nombre diminue d'année en année.

R. du directeur de l'ENFIP : chaque année la demande d'installation de portiques automatiques est faite. S'agissant du contrôle avec les masques, il a déjà été pratiqué en septembre et octobre 2020 et les stagiaires ont des cartes ENFIP que l'on reconnaît.

- **Q (FO) :** dans les consignes en cas d'attaques terroristes se trouve une rubrique qui s'appelle « *résistez* » et qui invite à désarmer l'assaillant. En quoi les agents peuvent-ils s'interposer face à une personne armée qui attaque ?

R. du Président du CHSCT : la sagesse impose d'être prudent et vigilant ! Il faut avoir les moyens de résister. Mais encore faut-il que personne ne rentre sans y avoir été invité : on attend que la porte de garage soit fermée, on n'ouvre pas les portes en les calant pour faire des courants d'air. Il faut rester vigilant et prudent pour éviter que X ou Y entre chez nous et commette des actes irréparables. Mais quand quelqu'un a décidé de sacrifier sa vie au bénéfice de sa cause il est difficile de s'interposer.

- **Q (CGT) :** Qu'en est-il de la campagne de l'IR dans le contexte sanitaire et de tension ?

R. du Président : on va suivre les consignes nationales avec le développement des accueils sur rendez-vous et téléphoniques. Pour les personnes qui viendront physiquement, un vigile sera placé à l'entrée pour réguler les flux et gérer les distanciations sociales (et non pour renseigner). Des informations seront communiquées lors du prochain CTL.

- **Q (CGT) :** y a-t-il eu communication aux personnels du SIP Sud du résultat de l'expertise du CTSB relative à la qualité de l'air ?

R. du Président : pour l'instant ce n'est pas le cas, ce sera fait lorsqu'il sera possible de se réunir en présentiel.

- **Q (CGT) :** quid de l'accueil des stagiaires qui vont entrer en stage dans les mois à venir : physiquement en contexte sanitaire et présence réduite en personnels dans les services ? Et pour les stagiaires vulnérables ?

R. du Président : le maximum sera fait pour les accueillir dans de bonnes conditions. Mais c'est une question que je poserai en réunion de Directeurs. Il faudrait une discussion préalable avec les chefs de service pour savoir s'ils veulent surtout que les stagiaires fassent du télétravail ou du présentiel. Ils devront avoir un regard plus vigilant sur le stagiaire par rapport à un agent plus aguerri.

Pour la CGT Douanes

Sandrine MARIE-CHEVALIER

Pour la CGT INSEE

Thierry GAIDIER

Pour la CGT Finances publiques

Grégory FARGHEON

René GRESSIER



Réunion CHSCT

Du 11 mars 2021

DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Il y a quasiment un an jour pour jour, vous nous présentiez un premier point d'information sur le coronavirus. Depuis, face à cette crise interminable, notre gouvernement a adopté plusieurs stratégies et aujourd'hui il nous demande d'apprendre à vivre avec le virus. Nous constatons que la situation sanitaire se détériore de jour en jour. À titre d'exemple, alors que les agents ont scrupuleusement respecté les gestes barrières, la direction régionale des douanes a connu un cluster en janvier avec 7 agents positifs, auxquels il faut ajouter les proches qui ont été contaminés.

Nous remercions les médecins du travail et l'équipe de médecine de prévention pour le soutien apporté aussi bien aux agents qu'aux services de ressources humaines dans la gestion de cette crise.

Ces personnes vont selon toute vraisemblance être mobilisées pour la mise en place d'une campagne de vaccination en milieu professionnel.

Monsieur le Président, pouvez-vous nous apporter des précisions quant à la vaccination des agents publics ? Aura-t-elle lieu rapidement alors que la campagne se déploie lentement ? Aura-t-elle lieu sur plusieurs sites au plus près des agents ? Le nom du vaccin choisi sera-t-il communiqué ? Comment seront déterminées les agents prioritaires ? Pour la CGT, il est nécessaire de vacciner sur site tous les agents volontaires et en priorité les agents les plus exposés.

Au stress causé par la situation sanitaire, notre ministère ajoute encore du stress en poursuivant la mise en œuvre de réformes :

- à la douane, les agents de la direction régionale sont toujours dans l'attente de connaître leur sort : la DR est-elle fermée ? Est-elle maintenue ? Est-elle renforcée ? Va t-on vers la création d'une DR hybride, unique en son genre ? Autant de questions sans réponse officielle à ce jour qui entretiennent un climat anxiogène depuis de trop nombreux mois et auxquelles se greffent les interrogations liées au transfert de la quasi-totalité des missions fiscales de la douane à la DGFIP à l'horizon 2024. Et n'oublions pas les douaniers auvergnats qui souffrent encore des conséquences de la mise en œuvre du Projet Stratégique Douane.

- à la DDFiP, quel est le ressenti des agents impactés par la mise en place du nouveau réseau de proximité ? Dans le rapport annuel 2019 de la médecine de prévention, il est indiqué que l'annonce de ce projet a été source d'une forte inquiétude pour certains agents. Si le CHSCT n'est plus consulté sur les projets de réorganisation de service – ce que nous déplorons à la CGT – il nous semble légitime de discuter des conditions de

travail actuelles de ces agents et de soumettre le cas échéant des propositions d'actions avec les crédits alloués à notre comité.

- à l'ENFiP, le personnel s'interroge : à quel moment les stagiaires vont-ils pouvoir reprendre leur scolarité en présentiel ? Les formations des agents recrutés dans le cadre du PACTE et les agents de catégorie C doivent débiter leur formation en avril et en mai prochains, qu'en sera-t-il ? A l'exception des mois de septembre et octobre où des cours ont pu avoir lieu en présentiel, cela fait un an que les cours sont assurés en distanciel. Les chargés d'enseignement constatent une surcharge de travail, un mode de travail dégradé, un sentiment d'isolement. Ils se préoccupent du ressenti de leurs stagiaires, mais qui se préoccupent de leur propre ressenti ?

De leur côté, les agents de l'INSEE apprécient que des réunions d'équipe soient organisées régulièrement et que leur hiérarchie de proximité prenne de leurs nouvelles. S'il n'y a pas de difficulté particulière à l'INSEE concernant l'organisation du travail pendant cette crise sanitaire cela est dû autant à la bonne volonté des agents et à leur capacité à s'organiser qu'aux consignes données par la direction; peut-être qu'il serait possible de s'en inspirer dans d'autres administrations afin d'améliorer la situation.

D'une manière générale, les représentants du personnel CGT notent que les agents de nos administrations font preuve d'une grande conscience professionnelle alors que les conditions de travail à distance ne sont pas toujours aisées. Si le télétravail ou travail à distance doit être privilégié dans le contexte actuel, nous rappelons qu'il doit se faire sur la base du volontariat et ne doit en aucun cas conduire à un sentiment d'isolement de l'agent. Par ailleurs, les conditions matérielles, telles qu'un équipement informatique complet (double écran, souris, casque audio...), un fauteuil de bureau, etc, doivent être réunies et fournies afin que les conditions de travail au domicile se rapprochent au maximum de celles attendues de tous dans nos bureaux.

Notre instance doit être attentive aux conditions de travail des agents, notamment aux ambiances thermiques. À ce titre, notre comité a déjà financé plusieurs actions pour améliorer le confort des agents, par exemple en période estivale. Les représentants du personnel CGT approuve la démarche de rénovation thermique des locaux de l'INSEE.

Pour terminer, les représentants du personnel CGT regrettent que la mise à disposition des documents préparatoires fournis en rapport avec l'ordre du jour pour cette réunion soit inégale d'une direction à l'autre et d'un point à l'autre, et se fasse parfois dans un délai particulièrement contraint.